



COVID-19

Les protocoles de précaution sanitaires dans les principaux pays d'Europe

16 avril 2020

Allemagne	
Préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	<p>Document « Handlungshilfe für das Baugewerbe Coronavirus (SARS CoV 2) » daté du 23 mars¹.</p> <p>Dès le 13 mars, des exigences générales pour les mesures d'hygiène avaient été publiées².</p> <p>Des fiches d'informations sont également produites³.</p>
Autorité	<p>BG BAU⁴.</p> <p>Il s'agit de l'association professionnelle d'assurance accident de la construction (environ 2,8 millions d'assurés dans environ 500 000 entreprises et environ 50 000 projets de construction privés).</p>
Portée	<p>Portée fédérale.</p> <p>Les autorités compétentes publient désormais des indications spécifiques aux Länder.</p> <p>Dans un communiqué daté du 1er avril⁵, la fédération allemande HDB souhaite une approche uniforme des exigences en matière d'hygiène à l'échelle nationale. En effet, des exigences différentes causeraient des difficultés considérables aux constructeurs et donneurs d'ordre ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises de construction.</p>
Mesures protectives	<p>Mesures d'hygiène, gestes barrières, distanciation d'au moins 1,5 à 2 mètres.</p>
Port du masque	<p>Le port du masque n'est recommandé qu'en cas de contact direct avec des personnes malades ou suspectées d'être infectées.</p> <p>Toutefois, lorsque l'on travaille avec des poussières ou d'autres substances dangereuses, il peut être nécessaire de porter une protection respiratoire.</p>

¹ https://www.bgbau.de/fileadmin/Medien-Objekte/Medien/Gefaehrdungsbeurteilung/2020-03-20_Handlungshilfe_HYGIENE_SARS-CoV-2_f%C3%BCr_das_Baugewerbe_V1.0.pdf.

² <https://www.bgbau.de/mitteilung/hygiene-auf-baustellen/>.

³ <https://www.bgbau.de/themen/sicherheit-und-gesundheit/coronavirus/#c17481>.

⁴ <https://www.bgbau.de/die-bg-bau/ueber-uns/aufgaben-und-satzung/>.

⁵ <https://www.bauindustrie.de/presse/presseinformationen/einheitliches-vorgehen-der-behorden-bei-hygieneanforderungen-bundesweit-gefordert/>.

Transports et hébergement	<p>Pour se rendre au travail/au chantier, il faut utiliser de préférence un moyen de transport individuel (voiture, vélo, à pied).</p> <p>Dans le cas de voyages collectifs avec des véhicules d'entreprise/navettes d'entreprise, il convient de réduire le nombre d'occupants du véhicule en utilisant parallèlement des véhicules privés (pour la compensation des frais de voyage).</p>
Bonnes pratiques	<p>Posters⁶, informations de base sur l'hygiène générale et les règles comportementales résumées en plusieurs langues⁷.</p>

⁶ Par exemple : <https://www.bgbau.de/service/angebote/medien-center-suche/medium/plakat-infektionen-vorbeugen-richtiges-haendewaschen-schuetzt/>.

⁷ https://www.bauindustrie.de/media/documents/20200403_Coronavirus_Risiken_minimieren_Arial_indd.pdf.

Autriche	
Existence de préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	Document « Handlungsanleitung der Sozialpartner für den Umgang mit Baustellen aufgrund von COVID-19 » ⁸ , en date du 26 mars. Check-list ⁹ .
Autorité	Document élaboré et validé par les fédérations patronales de la construction (Bundesinnung Bau et Fachverband Bauindustrie) et le syndicat Bau-Holz, en coopération avec l'Inspection centrale du travail.
Portée	Ces lignes directrices ont été publiées le 27 mars par le ministre de la Santé et déclarées contraignantes par décret pour toutes les activités sur les chantiers de construction ¹⁰ . Le protocole sanitaire précise qu'il s'agit d'une instruction claire pour les entreprises et les salariés, précisant dans quelles conditions ils travaillent sur les chantiers et comment faire face au risque d'infection.
Mesures protectives	Mesures d'hygiène, gestes barrières, distance d'au moins un mètre.
Port du masque	Pour les activités réalisées en plein air, les employés doivent porter une protection buccale et nasale ou porter une visière complète (bouclier protecteur, du front au-dessous du menton). Pour les activités dans des locaux fermés, les employés doivent porter des masques FFP 1 s'ils sont disponibles. Dans des pièces fermées et exigües, les employés doivent porter les masques FFP 2 si la distance de sécurité ne peut être respectée. La fédération autrichienne de la construction a mis en place des ventes de masques pour faire face à des situations de pénurie de masques ¹¹ .
Transports et hébergement	La prise en compte de la distance minimale est nécessaire d'un mètre pour les déplacements dans les véhicules lors des déplacements vers et depuis le chantier mais aussi lors de la circulation sur le site de construction.

⁸ <https://www.wko.at/branchen/gewerbe-handwerk/bau/RS10-Blg-Handlungsanleitung-Sozialpartner-COVID-19.pdf>.

⁹ <https://www.wko.at/service/aussenwirtschaft/checkliste-corona-virus-.pdf>.

¹⁰ <https://www.wko.at/branchen/gewerbe-handwerk/bau/factsheet-arbeiten-auf-baustellen.pdf>.

¹¹ <https://www.wko.at/branchen/gewerbe-handwerk/bau/RS11-Erlass-Bestellung-FFP2-Masken-openhotels.at-171.PDF>.

	<p>Le covoiturage (autre que dans la sphère familiale) est interdit si la distance d'un mètre n'est pas respectée et que les personnes ne portent pas de masques¹².</p> <p>Pour l'hébergement, les chambres à coucher ne doivent pas être occupées par plus d'une personne.</p>
Bonnes pratiques	Catalogue de mesures illustré ¹³ .

¹² <https://www.wko.at/branchen/gewerbe-handwerk/bau/RS17-Neuregelung-ab-14.4.-Fahrt-zur-und-von-der-Baustelle-CW.pdf>.

¹³ <https://www.wko.at/branchen/gewerbe-handwerk/bau/bauarbeiten-und-covid-19-illustriert.pdf>.

Belgique	
Préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	Document « Mesures contre la propagation du coronavirus sur les chantiers » daté du 18 mars ¹⁴ . Fiche de prévention et check-list ¹⁵ .
Autorité	Constructiv ¹⁶ . Créée en 2016, cette structure regroupe toutes les activités gérées auparavant au sein des institutions paritaires distinctes (le fonds de sécurité d'existence, le fonds de promotion et de soutien de la formation professionnelle et le Cnac, fonds de promotion du bien-être dans la construction, compétent pour promouvoir la sécurité sur les chantiers).
Portée	Document élaboré sans la validation des organisations syndicales. En effet, il n'a pas, pour le moment, été possible de trouver un consensus sur l'application des règles de sécurité, aussi bien pour les tâches essentielles que non essentielles ¹⁷ . Cependant, il semble qu'une recherche d'un accord avec les organisations syndicales est en cours.
Mesures protectives	Mesures d'hygiène, gestes barrières et distanciation de 1,5 mètre.
Port du masque	Les travailleurs « peuvent » utiliser un masque filtrant avec un degré de protection FFP2 ou FFP3. En cas de pénurie et/ou d'augmentation du prix, cette situation ne décharge pas l'employeur de l'obligation de prendre les mesures de prévention nécessaires.
Transports et hébergement	Afin de protéger le plus possible les employés, la fédération belge recommande de limiter le nombre de personnes dans les mini-bus de chantier, par exemple en veillant à ce qu'un seul travailleur par banquette ne prenne place dans le véhicule.
Bonnes pratiques	

¹⁴ <https://www.constructiv.be/Constructiv/media/News/Mesures-contre-la-propagation-du-coronavirus-sur-les-chantiers.pdf>.

¹⁵ http://cms.confederationconstruction.be/Portals/0/fiche%20de%20prevention%20%20check-list%20en%20cas%20de%20continuite_V2_1.pdf.

¹⁶ <http://www.constructiv.be/fr-BE/Employeurs.aspx>.

¹⁷ <https://cms.confederationconstruction.be/Presse/la-sante-des-travailleurs-centrale-pour-les-employeurs-de-la-construction>.

Espagne	
Préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	<p>Document « Guía de actuación en materia preventiva por causa del COVID-19 en las obras de construcción » daté du 8 avril¹⁸.</p> <p>Ce document vise à formuler une série de recommandations pour la mise en œuvre de mesures préventives en raison du COVID-19 sur les chantiers de construction.</p>
Autorité	Document validé par la Confédération nationale de la construction (CNC), le syndicat des travailleurs CCOO (Confederación Sindical de Comisiones Obreras) et le syndicat UGT (Unión General de Trabajadores).
Portée	Ce document s'applique à tous les lieux de travail.
Mesures protectives	Mesures d'hygiène, gestes barrières, distanciation de deux mètres, nécessité d'assurer une formation et information des procédures et des mesures préventives, utilisation de gants.
Port du masque	Si la distance de sécurité recommandée n'est pas respectée, le guide rappelle la nécessité de recourir à des équipements de protection individuelle (c'est-à-dire des masques).
Transports et hébergement	<p>Dans la mesure du possible, le véhicule doit être utilisé individuellement. Il faut s'abstenir, « dans la mesure du possible », les modes de transport à risque tels que les transports publics (métros et bus notamment).</p> <p>Lorsque le covoiturage est nécessaire, les éléments suivants sont détaillés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans une voiture 4/5 places, 2 personnes au maximum peuvent voyager ; - dans les véhicules comportant jusqu'à 9 sièges (y compris le siège du conducteur) et trois rangées, il est possible de transporter jusqu'à 3 personnes. <p>L'utilisation d'un masque est recommandée.</p> <p>Le véhicule doit être désinfecté après chaque utilisation, en particulier les poignées, à l'aide de gel hydroalcoolique.</p>
Bonnes pratiques	

¹⁸ <http://www.lineaprevencion.com/uploads/archivo/applications/ARCH5e8ef9f98a370.pdf>.

Italie	
Préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	<p>Un protocole conclu par les partenaires sociaux (notamment l'organisation patronale Cofindustria) est signé dès le 14 mars¹⁹ pour éviter la propagation du virus, identifiant des mesures de précaution à prendre pour éviter l'infection.</p> <p>Le 19 mars, le ministère des infrastructures et des transports a signé avec l'agence nationale pour les routes (ANAS) ; RFI (l'équivalent de SNCF Réseau) et trois syndicats de la construction (Feneal Uil, Filca - CISL et Fillea CGIL) un protocole réglementaire commun²⁰ définissant les mesures à adopter pour éviter la propagation du virus sur les chantiers.</p> <p>La fédération italienne a signé, le 24 mars, avec d'autres organisations sectorielles, un protocole réglementaire commun²¹ visant à combattre et contenir la propagation du virus Covid-19 sur les chantiers de construction et dans d'autres environnements de travail des entreprises du secteur de la construction.</p>
Autorité	Protocole réglementaire commun co-signé par plusieurs organisations sectorielles (ANCE, ACI – PL, ANAEP, CONFARTIGIANATO, CNA COSTRUZIONI, FIAE CASARTIGIANI, CLAAI - Dipartimento edilizia, CONFAPI ANIEM).
Portée	Le protocole qui est valable toute la durée de la pandémie, décline les exigences spécifiques visant à assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et à prévenir la contagion du virus.
Mesures protectives	La température corporelle du personnel est vérifiée avant d'entrer sur le lieu de travail. Les employés doivent respecter la distance d'un mètre. Lorsque ce n'est possible, il est nécessaire de fournir un équipement de protection individuelle approprié : masques et gants jetables conformément aux dispositions des autorités scientifiques et sanitaires.
Port du masque	Les masques doivent être utilisés.

¹⁹ https://www.confindustria.it/wcm/connect/66efcacd-e4f1-47a6-95f6-327bb3428471/Protocollo+condiviso+FIRMATO_Confindustria_14.3.2020.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=ROOTWORKSPACE-66efcacd-e4f1-47a6-95f6-327bb3428471-n3DvS4g.

²⁰ <http://www.mit.gov.it/sites/default/files/media/notizia/2020-03/Linee%20Guida%20Cantieri%20Edili.pdf>.

²¹ <https://www.unindustriacalabria.it/wp-content/uploads/2020/03/Linee-guida-cantieri-definitiva.pdf>.

Transports et hébergement	<p>Lorsqu'il existe un service de transport organisé par l'entreprise pour accéder au site, la sécurité des employés doit être garantie à chaque déplacement en respectant la distance interpersonnelle d'un mètre entre eux ou en portant des gants et des masques jetables.</p> <p>Dans tous les cas, il est nécessaire de veiller à ce que les poignées de portes, le volant, la boîte de vitesses, etc. soient nettoyés avec des détergents spécifiques, tout en maintenant une ventilation adéquate à l'intérieur du véhicule.</p> <p>En cas d'utilisation du véhicule personnel, il faut limiter le nombre de personnes et maintenir une distance de sécurité.</p>
Bonnes pratiques	Guide de travail opérationnel ²² .

²² <http://www.ance.it/docs/docDownload.aspx?id=54377>.

Pays-Bas	
Préconisations sanitaires pour le secteur de la construction	<p>Le protocole « Samen veilig doorwerken »²³, daté du 26 mars, a été présenté par la fédération néerlandaise de la construction (Bouwend Nederland) et l'organisation représentative de l'ingénierie (Techniek Nederland) au Ministre de l'Intérieur, Raymond Knops. Ce document a ensuite été complété à l'issue des discussions avec la Ministre de l'Environnement et du Logement, Stientje van Veldhoven, et la fédération néerlandaise de la construction.</p> <p>Le protocole suit les lignes directrices²⁴ de l'Institut national de santé publique et d'environnement (RIVM) soutenues par les syndicats, les associations syndicales et les organisations patronales et de salariés.</p>
Autorité	<p>Document de nature gouvernementale (Rijksoverheid).</p> <p>Le protocole est soutenu par plusieurs organisations sectorielles liées au domaine de la construction : Aedes, AFNL-NOA, Bouwend Nederland, CNV, FNV Bouwen en Wonen, FNV Metaal, OnderhoudNL, Techniek Nederland et Woonbond.</p>
Portée	<p>Le protocole est basé sur la situation au 26 mars et sera modifié lorsque de nouvelles mesures entreront en vigueur. Le protocole est conçu comme un guide pour l'exécution en toute sécurité des activités. D'un point de vue pratique, il est rappelé que l'on peut s'écarter des recommandations seulement si la situation l'exige.</p>
Mesures protectives	<p>Mesures d'hygiène, gestes barrières, distanciation d'au moins 1,5 mètre « autant que possible ».</p> <p>Si une distance inférieure à 1,5 mètre est inévitable, il faut appliquer les règles d'hygiène de l'Institut national de santé publique et d'environnement (RIVM) (mais sans précision sur le port du masque).</p>
Port du masque	<p>Les masques ne sont pas nécessaires pour la construction d'infrastructures.</p> <p>Aux Pays-Bas, les masques ne sont conseillés que pour le personnel médical.</p>
Transports et hébergement	<p>Distanciation d'1,5 mètre autant que possible, tant pour le transport vers et depuis le lieu de travail.</p>

²³ <https://www.bouwendnederland.nl/media/6202/protocol-samen-veilig-doorwerken.pdf>.

²⁴ <https://www.rivm.nl/en/novel-coronavirus-covid-19/novel-coronavirus-covid-19/questions-and-answers#preventinfection>.

Bonnes pratiques

Affiches²⁵, y compris en plusieurs langues (anglais, polonais, turc)²⁶.

Pour répondre aux questions sur la santé/sécurité, l'organisme Vlandis (mis en place par les partenaires sociaux du secteur de la construction) a mis en place une aide spéciale (ligne téléphonique notamment)²⁷.

Le Protocole suggère l'idée de désigner un responsable « Coronavirus » sur le lieu de travail, qui supervise le respect des mesures du Protocole.

²⁵ <https://www.bouwendnederland.nl/media/6199/werken-op-de-bouwplaats.pdf> et <https://www.bouwendnederland.nl/media/6207/werkzaamheden-in-en-om-het-huis.pdf>.

²⁶ <https://www.bouwendnederland.nl/actueel/nieuws/11648/posters-protocol-samen-veilig-doorwerken-nu-ook-in-engels-pools-en-turks>.

²⁷ <https://www.helpdeskcorona-bt.nl/>.